

INFORMATIONS LÉGALES

Fabricant:
ATG LANKA (PVT) LTD.
Spur Road 7- IPZ Phase 2
Katunayake
Sri Lanka
Tel: +94 11 48 38 900
Fax: +94 11 22 53 887
info@atg-glovesolutions.com

Importateur:
DIFAC SAS
2 rue des Hérons
67960 ENTZHEIM
France
Tel: +33 3 88 78 96 78
Fax: +33 3 88 78 44 99
difac@difac.com

CONDITIONNEMENT

12 (6*) Paires de gants (*MaxiDry® Zero™)

Ne pas vendre séparément. Si un distributeur décide de vendre ces gants séparément ou par lots plus petits, il lui incombera de fournir les informations légales et les instructions d'utilisation.

Les instructions d'utilisation sont disponibles sur notre site Web :
www.atg-glovesolutions.com

FR

ATG® GLOVES



HANDCARE™
GARANTIS SANS RISQUE
POUR LA PEAU



TESTÉS DERMATOLOGIQUEMENT PAR
LA SKIN HEALTH ALLIANCE



CONFORMES À LA
RÈGLEMENTATION REACH



ACCREDITÉS SELON
L'OEKO-TEX® STANDARD 100



PRÉLAVÉS AVANT CONDITIONNEMENT



A. CONFORMITÉ

ATG® certifie que ce type d'EPI (voir partie B) est conforme à la Directive Européenne 89/686/CEE sur les EPI. Il respecte les exigences et l'étiquetage prévus dans les directives sur les EPI, telles que modifiées. Rendez-vous sur www.atg-glovesolutions.com pour consulter les documents détaillés.



Attestation de type CE délivrée par:
SATRA Technology Centre Ltd. (r.d. 0321) Wyndham Way, Telford Way, Kettering,
NN16 8SD Northamptonshire ou SGS United Kingdom Limited (r.d. 0120) Rossmore Business
Park, Ellersley Port, South Wirral Cheshire CH65 3EN, UK

B. LISTE DES STYLES SELON A (IMPORTATION PAR DIFAC SAS)

| | | | |
|---|---|--|---------------|
| MaxiFlex® Elite™ 34-244, 245, 274, 275 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4121 | | Cat. II |
| MaxiFlex® Ultimate™ 34-874, 874FY, 875, 876, 878 42-874, 874FY, 878 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4131 | | Cat. II |
| MaxiFlex® Endurance™ 34-844, 845, 846, 847, 848 42-844, 848 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4131 | | Cat. II |
| MaxiFlex® Active™ 34-824, 825 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4131 | | Cat. II |
| MaxiFlex® Comfort™ 34-924, 925 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 3121 EN 407:2004 - Niveau X1XXXX | | Cat. II |
| MaxiFlex® Cut™ 34-8443, 8453, 8743, 8753 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4331 | | Cat. II |
| MaxiDry®, 56-424, 425, 427 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4121 | | Cat. II |
| MaxiDry® 56-426 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4111 EN 374:2003 - Faible résistance aux produits chimiques | | 0120 Cat. III |
| MaxiDry® Plus™ 56-530 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4111 EN 374:2003 - AQL <0,65 EN 374:2003 - Faible résistance aux produits chimiques | | 0120 Cat. III |
| MaxiDry® Zero™ 56-451 | EN 420:2003+A1:2009 EN 388:2003 - Niveau 4232 EN 511:2006 - Niveau 111 | | Cat. II |
| MaxiChem® 56-630,635 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4131 EN 374:2003 - AQL <0,65 EN 374:2003 - Résistance aux risques chimiques - AKL | | 0120 Cat. III |
| MaxiChem® Cut™ 56-633 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4331 EN 374:2003 - AQL <0,65 EN 374:2003 - Résistance aux risques chimiques - AKL | | 0120 Cat. III |
| MaxiCut® Ultra™ 44-3745, 3755 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4542 | | Cat. II |
| MaxiCut® 34-450 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4331 | | Cat. II |
| MaxiCut® 34-470 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4543 | | Cat. II |
| MaxiCut® Oil™ 34-304, 305 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4331 | | Cat. II |
| MaxiCut® Oil™ 34-450LP | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4332 EN 407:2004 - Niveau X2XXXX | | Cat. II |
| MaxiTherm® 30-201, 202 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 1231 EN 407:2004 - Niveau X2XXXX EN 511:2006 - Niveau XIX | | Cat. II |
| MaxiFoam® (XCL™) 34-600, 800 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4121, 4131 | | Cat. II |
| MaxiFoam® Lite™ 34-900 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 3121 | | Cat. II |
| MaxiLite® 34-958 | EN 420:2003+A1: 2009 EN 388:2003 - Niveau 4121 | | Cat. II |

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

| | | | |
|---------------------|--|---|--|
| EN 420: 2003 | Exigences Générales (niveaux de risque, taille, marquage, label, ...) | EN 374: 2003 | Résistance aux risques chimiques Résistance à la perméabilité des produits chimiques. Le code alphabétique à 3 caractères renvoie aux codes de 3 produits chimiques (sur une liste de 12 produits chimiques standard définis) pour lesquels un temps de percée d'au moins 30 minutes a été obtenu. Niveau 1-6 (10-480 minutes). A: Méthanol K: Hydroxyde de sodium 40% L: Acide sulfurique 96% |
| EN 388: 2003 | Risques Mécaniques A: Résist. à l'abrasion (0-4) B: Résist. à la coupure (0-5) C: Résist. à la déchirure (0-4) D: Résist. à la perforation (0-4) | A B C ≥3 (à partir de 12) chimiques >30 minutes | |
| EN 407: 2004 | Risques Thermiques(Chaleur/Feu) A: Résist. à l'inflammabilité (0-4) B: Résist. à la chaleur de contact (0-4) C: Résist. à la chaleur de convection (0-4) D: Résist. à la chaleur rayonnante (0-4) E: Petites projections de métal en fusion (0-4) F: Importantes quantités de métal en fusion (0-4) | EN 374: 2003 | Faible résistance aux produits chimiques Le pictogramme Gan impairté à l'eau est utilisé pour les gants qui n'obtiennent pas un temps de percée d'au moins 30 minutes pour au moins trois produits chimiques figurant dans la liste définie des 12 produits, mais qui ont passé avec succès le test de pénétration. |
| EN 511: 2006 | Protection contre le froid A: Résist. au froid convection (0-4) B: Résist. au froid de contact (0-4) C: Imperméabilité à l'eau (0-1) | EN 374: 2003 | Résistance aux micro-organismes Pénétration : test de fuite d'air et/ ou d'eau et inspection conformes au niveau de qualité acceptable. Niveau 3 - AQL 0,65 / G1 |

C. UTILISATION

Les gants doivent toujours être utilisés conformément aux pictogrammes qu'ils présentent. Si vous travaillez avec des produits chimiques, veuillez vous assurer que les gants portent le pictogramme correspondant et conviennent pour les produits auxquels vous êtes exposé. Vous trouverez davantage d'informations sur les niveaux de perméabilité chimique sur www.atg-glovesolutions.com. Cette information ne reflète pas nécessairement la durée de protection réelle sur le lieu de travail et ne fait pas à différence entre les mélanges et les produits chimiques purs. La résistance chimique a été évaluée dans des conditions de laboratoire à partir d'échantillons prélevés au niveau de la paume uniquement et ne vaut que le produit chimique testé. La résistance peut être différente si les gants sont utilisés avec un sécher. Il est recommandé de vérifier que les gants sont adaptés à l'usage prévu dans la mesure où les conditions sur le lieu de travail peuvent différer de celles prévalant lors de l'essai type, notamment en fonction de la température, de l'abrasion et de la dégradation. N'utilisez pas ces gants en cas de risque d'emmêlement avec des machines ou des pièces de machine en mouvement. Ne pas utiliser ces gants pour vous protéger de bords ou de lames dentés ou d'une flamme nue. Si vous avez besoin de gants pour des applications exposées à la chaleur, vérifiez que ces gants sont conformes à la norme EN407 et qu'ils ont été testés conformément à vos exigences. Ne pas utiliser ces gants s'il existe un risque d'enchevêtrement dans une machine ou des pièces mécaniques en mouvement. Avant toute utilisation, examinez les gants pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection. Évitez de porter des gants endommagés, usés ou souillés (également à l'intérieur) de toute substance qui pourrait irriter ou infecter la peau et pourrait causer des dermatites. En présence d'une dermatite, il est impératif de consulter un médecin ou un dermatologue. Après usage nettoyer le gant avec un tissu sec pour enlever tous les contaminants. S'ils doivent être réutilisés, s'assurer que la doublure interne puisse se sécher avec facilité. Si possible suspendez et séchez à l'envers.

D. CONSTITUANTS / ALLERGIES

Certains gants sont susceptibles de contenir des constituants, dont on sait qu'ils représentent une cause d'allergies chez les sujets sensibilisés qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin ou un dermatologue dans les plus brefs délais. ATTENTION - CE PRODUIT PEUT CONTENIR DU LATEX NATUREL ET PEUT ÊTRE LA CAUSE D'ALLERGIES. POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE TECHNIQUE DE ATG®.

E. INSTRUCTION D'ENTRETIEN

Conserver les gants dans leur emballage original dans un endroit frais et sec. Les protéger de la lumière directe du soleil, de la chaleur, de la flamme nue et de l'ozone. Utiliser les gants dans un délai de 3 ans à partir de la date d'achat. Les gants peuvent être lavés en lave-linge, de 40°C, avec les lessives vendues dans le commerce, pour un maximum de 3 fois, en théorie. Toutefois, après lavage, les gants ne présenteront plus les mêmes niveaux de prestation comme indiqué dans les pictogrammes. ATG® ne peut pas être tenu responsable si les gants n'ont plus les mêmes niveaux de performance après le lavage, et cela même si les instructions de lavage indiquées ont été respectées. Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Les éliminer en respectant la réglementation locale (l'autorité municipale) en vigueur en la matière. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle. Pour de plus amples informations sur la sélection des gants, les conseils d'utilisations, les performances ou pour obtenir un double de la Déclaration de Conformité, contacter ATG® (info@atg-glovesolutions.com ou par fax: +94-11-225-3887) ou encore le fournisseur de ces gants.

F. GARANTIE / LIMITES DES DOMMAGES

ATG® garantie que ce produit est conforme aux spécifications standard de ATG® à la date de livraison aux distributeurs agréés. Sauf dans la mesure où cela est interdit par la loi, cette garantie remplace toute autre garantie, y compris toute garantie de convenance à un usage particulier et la responsabilité de ATG® se limite au prix d'achat du produit en question. Les acheteurs et les utilisateurs de ce produit sont présumés comme ayant accepté les modalités de cette limite de garantie, dont les termes ne peuvent pas être modifiés par quelque accord verbal ou écrit que ce soit.